

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-15.
Mé la délibération n°15 du 8 avril 2026 portant délégué d'attributions de travail communautaire au Président.

COMPTE RENDU que le Président peut donner, sous surveillance et sa responsabilité que cette délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

COMPTE RENDU que M. Frédéric FOURGNAUD assure les fonctions de Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est élevée, sous la surveillance et la responsabilité de Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Documents mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement économique.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations certifiées de qualité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction du développement économique.
- Entretien de réclamation de diversités relatives à la Direction du développement économique.
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du développement économique.

7 autres tâches à l'exécution des fonctions de la Direction du développement économique n'établissant pas d'engagement supplémentaire, notamment les tâches prévues à l'acte d'engagement relatives à la préservation d'un lieu touristique ou site naturel.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole


Signé électroniquement le 17/04/2026

Président
M. FOURGNAUD

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28154.pdf**
(.pdf, 158,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**